

Atelier

Atelier du 13 Avril 2016 dans la région du Centre

Après deux éditions réussies des ateliers B2B, à Tunis et à Sfax, ayant rassemblées plus de 400 participants, l'Agence Nationale pour la Maitrise de l'Energie (ANME), en collaboration avec l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers (APTBEF) et la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Centre (CCIC), et en partenariat avec la Coopération Allemande au Développement (GIZ) organisent le 13 Avril 2016 dans la région du Centre, un atelier d'information sur les opportunités du marché solaire en Tunisie. Cet atelier sera une occasion de rencontre entre des représentants d'institutions financières, des sociétés installatrices PV et des PME de différents secteurs d'activités. Il vise l'établissement d'opportunités d'échange et de mise en réseau pour les PME intéressées par l'utilisation du photovoltaïque, dans le cadre de l'autoproduction d'électricité. Après des éclaircissements sur les nouveautés du cadre réglementaire, l'offre des banques et la présentation d'exemples réussis dans le financement de projets PV, l'atelier donnera place à des rencontres B2B entre PME, institutions financières et intégrateurs PV pour concrétiser les opportunités d'investissement et de financement dans le secteur.

Infos

Initiative du Groupe de Travail Modes de Financement PV « Approche Commerciale »

Informations complémentaires :

[https://energypedia.info/wiki/Groupe_de_travail_\"Approche_Commerciale\"](https://energypedia.info/wiki/Groupe_de_travail_\)
https://energypedia.info/wiki/Enabling_PV_in_the_MENA_Region

Contact :

GIZ - Projet DMS (Développement du Marché Solaire)
Tél : 71 901 355
Mail : khadija.esseghairi@giz.de



La Solution Photovoltaïque

Gain en compétitivité pour les PME



Introduction

Dans le cadre de sa stratégie énergétique, la Tunisie s'est fixé l'objectif de produire 30% de son électricité à partir des énergies renouvelables, à l'horizon 2030. La concrétisation de cet objectif se traduit par la mise en place d'une puissance globale de l'ordre de 3800 MW, nécessitant un investissement d'environ 14 Milliards de dinars.

Cadre Réglementaire et Incitatif

L'Etat tunisien a adopté dès 2009 un cadre réglementaire autorisant l'utilisation de l'énergie solaire pour l'autoproduction d'électricité dans les bâtiments résidentiels et au niveau des entreprises actives dans les différents secteurs économiques. Plus récemment, la loi 12-2015 relative aux énergies renouvelables, promulguée en Mai 2015, a permis différents cadres de production d'électricité à partir des énergies renouvelables pour le secteur privé, notamment, le cadre de l'autoconsommation. Afin d'encourager le recours à ces technologies, l'Etat a mis en place des subventions dont le taux varie entre 20 et 30% du coût d'investissement. Ces incitations étaient, dans un premier temps, principalement dédiées au secteur résidentiel, via le programme PROSOL-Elec qui a

permis de développer une capacité installée de l'ordre de 25 MWc (à fin 2015). Le marché solaire en Tunisie s'oriente, de plus en plus, vers des applications tertiaires et industrielles qui impliquent des installations de taille plus importante et des investissements plus grands. Il s'agit du mécanisme de l'autoconsommation qui permet aux sociétés de produire de l'électricité Photovoltaïque (PV) pour leur propre consommation et vendre à la STEG, les excédents dans une limite de 30%. L'installation peut se faire directement sur le site de consommation ou sur tout autre site, sachant que l'électricité produite sera acheminée, jusqu'au site de consommation, via le réseau électrique national.

Investissement

Facture Elec MT sur 20 ans (DT)*	Consommation Elec (kWh/an)	Puissance Moy. installée (kWc)	Investissement Moyen (DT)
410 000	60 000	35	105 000
1 225 000	180 000	100	250 000
2 050 000	300 000	175	400 000
Facture Elec BT sur 20 ans (DT)*	Consommation Elec (kWh/an)	Puissance Moy. installée (kWc)	Investissement Moyen (DT)
200 000	16 500	10	32 000
600 000	50 000	30	90 000

*La durée de vie d'une installation photovoltaïque varie entre 20 et 30 ans.

Le tableau ci-dessus donne, à titre indicatif, un ordre de grandeur sur les investissements moyens requis pour les installations MT et BT (Abonnement STEG Moyenne Tension et Basse Tension), en fonction de la facture électrique sur 20 ans (en tenant compte d'une augmentation tarifaire annuelle de 6%).

Rentabilité

La baisse des coûts de l'énergie solaire, sur le marché international et sur la presque totalité des marchés des pays émergents, promet des revenus économiques considérables pour les projets solaires. En Tunisie, les hausses successives des prix de l'électricité ont rendu l'énergie solaire plus attractive pour les industriels enclins à couvrir une partie de leur consommation électrique par eux-mêmes, devenant ainsi moins dépendants de la tarification de l'électricité. De récentes études évaluent le temps de retour d'un investissement PV entre 4 et 8 ans, en fonction du type et de la taille de l'installation.

